

Adresse **ou** n° cadastre de la propriété visée par la demande : \_\_\_\_\_

Demandeur	
Nom	
Adresse	
Téléphone	
Courriel	
<input type="checkbox"/> Je suis propriétaire (ou) Identification du propriétaire :	
Nom	
Adresse	
Téléphone	

Documents requis
<input type="checkbox"/> une copie du certificat de localisation à l'échelle ou du plan d'implantation préparé par un arpenteur-géomètre <input type="checkbox"/> un plan d'implantation avec les marges de recul (pour une construction) <input type="checkbox"/> fournir une procuration signée par le propriétaire si le demandeur n'est pas le propriétaire <input type="checkbox"/> un chèque fait à l'ordre de la Ville de Coaticook au montant de \$ 400.00 <input type="checkbox"/> tout autres documents pertinents à la demande

Description de la demande
---------------------------

La demande affecte le règlement de :                       Zonage                       Lotissement

Zone : \_\_\_\_\_ Article : \_\_\_\_\_

Description et raison de la demande : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_ déclare par la présente que les renseignements donnés ci-dessus sont exacts. Signé à \_\_\_\_\_

\_\_\_\_\_  
 Signature

\_\_\_\_\_  
 Date :

Voici les grandes lignes de la

LOI SUR L'AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME

**L.R.Q., chapitre A-19.1**

- Une dérogation mineure ne peut porter sur les usages ou la densité d'occupation du sol ;
- Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique ;
- Avant de formuler les recommandations ou de rendre une décision, le Comité consultatif d'urbanisme et le Conseil municipal doivent analyser toute demande de dérogation en considérant les quatre critères imposés par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. Par conséquent, une dérogation peut être accordée seulement si :
  - 1) l'application du règlement de zonage et de lotissement a pour effet de causer un préjudice sérieux au demandeur;
  - 2) elle ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;
  - 3) elle respecte les objectifs du Plan d'urbanisme;
  - 4) les travaux en cours ou déjà exécutés ont été effectués de bonne foi et ont fait l'objet d'un permis de construction.
- Le Conseil municipal a le pouvoir discrétionnaire du caractère mineur ou majeur de la demande.

**Formulaire de demande de**

# Dérogation mineure



[www.ville.coaticook.qc.ca](http://www.ville.coaticook.qc.ca)

Service d'urbanisme 819 849-2721, poste 255